

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 12 décembre 2022

Délibération n° 2022-1352

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) - Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

Rapporteur : Madame Hélène Dromain

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charlot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Brossaud (pouvoir à M. Bub), M. Brumm (pouvoir à Mme Burillon), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), M. Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Corsale).

Conseil du 12 décembre 2022**Délibération n° 2022-1352**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) - Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La MMI'e, créée depuis le 1^{er} janvier 2019 sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP), s'est constituée autour de 27 membres dont 18 communes et la Métropole de Lyon qui souhaitent partager leurs moyens et leurs stratégies.

Suite au processus d'adhésion engagé auprès de nouvelles communes, le GIP comprendra désormais 46 membres, dont 37 communes représentant 92 % de la population métropolitaine (adoption d'un avenant n° 5 à la convention constitutive, approuvé par délibération du Conseil n° 2022-1242 du 26 septembre 2022).

Le GIP MMI'e répond à 3 enjeux majeurs :

- répondre à l'ambition métropolitaine de développer, sur l'ensemble de son territoire, et pour les publics les plus éloignés de l'emploi, une offre d'insertion qui garantit l'équité de traitement des publics,
- organiser et valoriser une offre de service en direction des entreprises du territoire et contribuer au développement de leurs engagements à la faveur d'une responsabilité sociale et sociétale ambitieuse,
- optimiser les ressources du territoire au service de ces enjeux.

L'objectif poursuivi par le GIP est d'être un outil opérationnel, agile et force de proposition au service de ses membres. Pour ce faire, il agit en direction des entreprises pour favoriser l'insertion durable des demandeurs d'emploi de longue durée et, notamment, des bénéficiaires du RSA. Il intervient également auprès des acteurs de l'insertion pour favoriser les synergies entre acteurs du territoire et favoriser les actions permettant le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées. Enfin, la MMI'e porte des facilitateurs pour accompagner les donneurs d'ordre dans la mise en œuvre des clauses d'insertion dans leurs marchés.

L'année 2022 a vu de nombreuses réalisations ainsi qu'un important renouvellement des outils et démarches portés par la MMI'e, afin notamment d'accroître l'impact concret des actions portées, dans un contexte de dynamisme de l'emploi et de tensions en matière de recrutement.

L'élargissement du GIP marque une nouvelle étape de son développement, avec de nouveaux membres et une gouvernance adaptée qui fera l'objet d'échanges approfondis quant à sa mise en œuvre, dès le début de l'année 2023.

Parallèlement à la mise en œuvre du plan d'actions 2023, objet de la présente délibération, et qui poursuit et amplifie les orientations déjà posées, une nouvelle feuille de route est mise en travail au sein des instances du groupement à compter du début d'année.

II - Compte-rendu d'activité 2022 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2021-0796 du 13 décembre 2021, la Métropole a attribué une subvention de 562 000 € à la MMI'e pour son programme d'actions 2022. En 2022, le GIP a déployé son plan d'actions autour de 2 axes forts :

1° - Impliquer les employeurs pour un territoire inclusif

a) - La nouvelle charte des 1 000

Une nouvelle charte des 1 000 entreprises a été lancée officiellement en février 2022. Il s'agit désormais de réengager les entreprises à partir d'objectifs co-définis, d'accompagner ces entreprises dans la réalisation des actions et de mieux mesurer l'impact.

Le réseau ainsi créé compte 977 engagements effectivement réalisés au 30 septembre 2022, se concrétisant, notamment, par l'organisation de 112 rencontres métiers ou visites d'entreprises à destination de 886 bénéficiaires, 189 simulations d'entretien, 14 événements dédiés aux entreprises sur les territoires et 33 datings emploi en direction des publics en insertion et notamment des bénéficiaires du RSA. Quatre-vingt-huit entreprises ont confié, au service entreprises du GIP, la diffusion de leurs offres pour 651 postes à pourvoir, la Métropole ayant, de son côté, confié à la MMI'e quelques 173 postes à pourvoir sur les métiers du nettoyage de bâtiments.

La MMI'e a été chargée, depuis 2018, par l'État et la Métropole, de l'animation du réseau des entreprises signataires de la charte PaQte au national.

La MMI'e est aussi identifiée par le ministère du Travail comme animatrice du Club "Les Entreprises s'engagent" pour la Métropole. Le renouvellement du projet charte des 1 000 a été engagé dès 2021 mais s'est réellement concrétisé au cours de l'année 2022. Il s'est traduit par les modalités opérationnelles suivantes :

- la gestion d'un vivier d'entreprises actives (toutes les entreprises inactives pendant 1 an sortent du vivier),
- une systématisation de la sollicitation des entreprises partenaires de la Métropole (comptes clés, l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise -ADERLY-, etc.) et une information aux représentants syndicaux,
- une quantification des objectifs (en nombre de personnes ciblées) par entreprise et par item et une évaluation au moins une fois par an,
- une graduation des engagements des entreprises (en fonction de leur taille) classés par ordre du plus important (recruter) au moins important (développement du réseau),
- une lisibilité sur l'effort de l'entreprise (avec un indicateur simple : nombre de jours hommes/femmes consacrés par entreprise),
- une animation territoriale des entreprises, incarnée par des représentants d'entreprises au sein du Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE), et un lien plus étroit avec les structures d'insertion,
- une incarnation de la charte par un responsable d'entreprise au niveau métropolitain,
- le développement d'un outil job board inclusion,
- la mise en place d'un comité de suivi trimestriel associant les partenaires de la MMI'e, les entreprises et les acteurs de l'emploi et de l'insertion,
- la rédaction d'un livret / lexique annexe pour détailler chaque action et promouvoir les aides et dispositifs existants,
- la désignation d'un interlocuteur MMI'e par entreprise afin de soutenir la réalisation des actions,
- l'organisation d'événements de rencontre entre entreprises (par exemple : une quinzaine des entreprises engagées), pour témoigner de leurs engagements et de leurs actions en matière d'insertion, d'emploi inclusif, d'implication en faveur du développement des quartiers (PAQTE) et inciter au parrainage ressources humaines entre entreprises,
- l'animation du réseau en présentiel et en distanciel (mise en place d'un réseau social dédié, organisation de réunions ou visio, élaboration de programmes de formation, diffusion d'une *newsletter* mensuelle, etc.).

b) - Les actions sur les filières d'emploi

La poursuite de la promotion de l'emploi et de l'insertion à partir des projets de développement du territoire et des filières stratégiques (petite enfance, industrie, autonomie grand-âge et transition écologique) a constitué une priorité.

Pour chacune de ces filières, un travail de fond partenarial a été mis en œuvre pour définir un plan d'actions partagé, permettant de travailler à l'attractivité des métiers dans ces filières (organisation de la quinzaine des métiers de la transition écologique, semaine de l'industrie, quinzaine de métiers du Prendre soin, etc.), de construire des parcours de formation et d'animer un réseau d'employeurs du secteur.

Le GIP MMI'e est lauréat de 2 appels à projets nationaux :

- le projet FAIR'e qui vise l'accompagnement et la mise à l'emploi de 750 personnes en insertion, dans le cadre d'un parcours sans coupure, intégrant les entreprises du territoire *via* des actions de recrutement sans CV. À date, 328 publics en insertion ont déjà intégré le parcours et plus de 100 entreprises participent à l'accueil de ces demandeurs d'emploi,

- la plateforme des métiers du Prendre soin qui vise à sensibiliser, mobiliser, accompagner, former les publics et parallèlement accompagner les employeurs de ce secteur dans une nouvelle posture ressources humaines (RH). Ainsi, ce sont, à date, 40 actions de promotion des métiers qui ont été réalisées, 112 personnes accompagnées, 53 personnes entrées en formation d'aide-soignant, 36 personnes recrutées, 11 clubs RH organisés pour 189 participants. Plus de 20 événements de promotion des métiers du Prendre soin (petite enfance et autonomie) ont récemment été organisés du 14 au 25 novembre, dans le cadre d'une nouvelle quinzaine des métiers du Prendre soin, qui cible prioritairement les métiers de la filière autonomie-grand âge mais aussi ceux de l'enfance et de la petite enfance.

c) - Un important déploiement des clauses d'insertion et sociales

Le développement des clauses sociales dans les marchés publics et contrats privés constitue une autre priorité forte de la MMI'e, en relais et en déclinaison des actions conduites par la Métropole, notamment dans le cadre de la mise en place du Schéma de promotion des achats responsables (SPAR).

Aujourd'hui, 83 maîtres d'ouvrages sont engagés dans le cadre du dispositif, ayant permis la réalisation d'1,328 million d'heures d'insertion en 2021. A date, 700 000 heures d'insertion ont déjà été réalisées en 2022.

La stratégie territoriale partagée, approuvée en comité de pilotage en 2021, permet de viser particulièrement les publics féminins, bénéficiaires du RSA et résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). En complément, différentes actions ont été conduites sur la qualité des parcours (renouvellement et création de parcours qualifiants) et sur le développement des marchés réservés auprès d'un large panel de maîtres d'ouvrages.

2° - Coordonner les acteurs de l'insertion et de l'emploi en proximité

Dans le cadre plus large du PMI'e, le GIP MMI'e a élaboré un diagnostic partagé de proximité à l'échelle de chaque Conférence territoriale des maires (CTM) et défini un programme territorial d'actions en insertion et emploi découlant des enjeux prioritaires relevés dans le diagnostic.

L'ensemble de ces programmes d'actions ont été travaillés et soumis à l'approbation des comités territoriaux d'insertion et d'emploi (CTIE), qui se sont réunis à plusieurs reprises en 2022 au sein de chacune des CTM. La MMI'e a également organisé 24 événements de proximité, édité des supports de communication permettant au public de mieux connaître l'offre et s'est saisi des problématiques de mobilité, de garde d'enfants, de qualification numérique, en lien avec la Métropole et les acteurs concernés. Ses équipes ont enfin contribué au déploiement du portail numérique du service public de l'insertion et de l'emploi, Métropole pour l'Emploi qui permet de communiquer plus largement l'offre d'insertion du territoire aux professionnels et à terme aux usagers.

a) - Assurer la coordination des actions emplois insertion

Les CTIE ont validé des programmes d'actions territoriaux dans chaque CTM, en lien avec les orientations stratégiques de la Métropole. Un bilan annuel permettra d'ajuster les objectifs. Un annuaire des partenaires emploi insertion dans chaque CTM a été mis à disposition en 2022 pour aider à l'orientation des personnes.

Les actions de professionnalisation des acteurs ont été développées concernant les freins périphériques à l'emploi (mobilité, garde d'enfants, santé mentale).

L'animation des comités réseaux (1 par mois) permet de faire remonter les besoins des publics pour développer des actions adaptées au territoire.

En 2022, les conseillers emploi insertion se sont davantage impliqués dans la mobilisation des acteurs autour de la clause d'insertion notamment dans les quartiers nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Ils informent également les bénéficiaires du RSA sur l'offre emploi insertion dans toutes les rencontres information orientation (RIO), portées par la Métropole comme l'étape clef d'entrée en parcours des nouveaux bénéficiaires du RSA (BRSA). Ces RIO réunissent des représentants de l'ensemble des acteurs de l'insertion et de l'emploi (Pôle emploi, acteurs associatifs, Maisons de la Métropole (MDM), etc.).

b) - Déployer un réseau de lieux de proximité

La MMI'e déploie un réseau métropolitain de lieux d'accueil, d'information et d'orientation à destination des demandeurs d'emploi et publics en insertion qui s'inscrit dans une démarche plus globale de service public de l'insertion et de l'emploi, portée par la Métropole.

Ce réseau de la MMI'e s'appuie ainsi sur 20 lieux de proximité, dans 15 communes différentes, incluant des équipements existants portés par les communes ainsi que de nouveaux espaces imaginés de façon partenariale.

Ces lieux d'accueil permettent d'optimiser la réponse aux besoins des publics, facilitent l'accès aux droits, l'insertion sociale et professionnelle et améliorent la qualité des parcours en lien avec les besoins des entreprises.

Ils fédèrent en proximité les acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation pour simplifier et sécuriser les démarches des publics en leur proposant une orientation qualifiée et un accueil sur les axes suivants :

- information et orientation des publics,
- accompagnement renforcé et personnalisé en matière d'emploi et de formation,
- accès à des espaces numériques animés par des conseillers numériques France services ou des médiateurs numériques,
- intermédiation avec les entreprises.

Concernant les antennes de proximité, le GIP MMI'e anime là-aussi le réseau d'acteurs, fait le lien entre les offres générées par le GIP et les acteurs de proximité et encourage la mutualisation d'actions garantissant une meilleure lisibilité de l'intervention. Un travail important a été mené par la MMI'e pour recenser ces initiatives, et mutualiser les partenariats utiles afin de permettre un meilleur accès, pour les publics en insertion, à l'offre déployée par la MMI'e.

c) - Favoriser l'inclusion numérique à travers la coordination de conseillers numériques France services

Seize conseillers numériques France services sont salariés de la MMI'e. En 2022, ils sont intervenus sur 20 communes et 55 lieux (antennes, espaces emploi, centres communaux d'action sociale (CCAS), hôtels de ville, maisons des jeunes et de la culture (MJC), médiathèques, points information jeunesse, centres sociaux, etc.). Huit mille cinq cent vingt-deux rendez-vous ont été pris au 15 octobre 2022, contribuant à :

- donner vie aux espaces numériques,
- accompagner l'autonomisation progressive des pratiques et démarches des publics par le biais d'un accompagnement individuel ou collectif,
- faciliter l'accès à du matériel et des espaces équipés,
- sécuriser le développement des usages sur l'ensemble des démarches sociales et professionnelles en matière d'accès aux droits, recherche d'emploi, de formation et d'informations en ligne.

Ce réseau de conseillers numériques France services portés par la MMI'e complète les autres postes portés par la Métropole au sein de quelques MDM, ainsi que par les communes et équipements communaux à vocation associative. L'ensemble du réseau comprend près de 60 conseillers qui ont été déployés sur tout le territoire à partir de l'été 2021.

Pour permettre à la MMI'e d'assurer le recrutement et le financement de ces 16 postes, dont la charge salariale est financée par l'Etat dans le cadre du plan de relance, la Métropole a accepté d'attribuer une subvention complémentaire à sa subvention principale pour compléter le coût salarial de ces postes (13^{ème} mois, mutuelle, etc.). Cette subvention couvrirait la période de 18 mois, à compter de leur date de recrutement des conseillers numériques, intervenu, pour les premiers d'entre eux, en juillet 2021.

III - Programme d'actions 2023 de la MMI'e

L'objectif poursuivi par le GIP est de demeurer un outil opérationnel, agile et force de proposition au service de ses membres. Le contexte économique et social lié à la crise de la Covid-19 et à la reprise économique impose une capacité de réactivité encore plus forte, de passage à l'échelle pour les initiatives jusque-là conduites à titre expérimental, et une exigence pour rendre encore plus efficaces les partenariats de terrain. Son action s'inscrit dans le cadre des orientations qui lui sont confiées dans la continuité du plan d'actions validé par son conseil d'administration. Le plan d'actions détaillé tient compte spécifiquement des orientations et chantiers phares retenus dans le cadre du nouveau PMI'e 2022-2026.

Compte tenu de l'augmentation du nombre de ses membres, mais également du rôle plus central qu'elle pourrait jouer dans le cadre du chantier France Travail, la direction de la MMI'e, en lien avec les représentants de ses membres, sera chargée d'établir une nouvelle feuille de route opérationnelle au cours des premiers mois de l'année 2023. Celle-ci s'inscrit dans la continuité de ce qui a été réalisé à ce jour, au vu, notamment, du caractère original et remarquable, à l'échelle nationale, d'une telle coalition d'acteurs rassemblés dans une même entité, au service d'objectifs partagés.

Les objectifs opérationnels de la MMI'e pour l'année 2023 sont donc, à ce stade, proposés sur les points suivants. Ils pourront faire l'objet de compléments qualitatifs et quantitatifs en cours d'année.

1° - La charte des 1 000 et la relation insertion - entreprises

Il s'agit de continuer à faire évoluer les représentations des employeurs vis-à-vis des publics en insertion et des publics vis-à-vis des métiers en tension pourvoyeurs d'emplois, au travers des moyens suivants :

- développer et pérenniser les programmes de tutorat / parrainage de demandeurs d'emplois et entreprises,
- accompagner les entreprises dans l'identification de salariés engagés et leur valorisation au sein de l'entreprise,
- sensibiliser les acteurs au volet social de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE),
- sensibiliser les référents de parcours au monde économique, aux filières en tension et celles qui recrutent, aux mutations économiques et des métiers, aux besoins en compétences exprimés par les entreprises,
- animer et outiller le réseau des entreprises engagées dans la charte des 1 000,
- développer le dispositif des entretiens conseils,
- développer les partenariats de méthodes de recrutement sans CV,
- établir une cartographie des besoins potentiels des entreprises et la communiquer aux référents,
- animer des actions de sensibilisation et de formation aux pratiques et actions jugées inclusives
- mettre en place un processus formatif (livrets méthodes pour les entreprises, des sas de formation (insertion/discrimination, etc.) pour toute entreprise signataire,
- valoriser des actions exemplaires lors d'une soirée annuelle, voire pour la remise d'un trophée spécifique Entreprise engagée 2022,
- valoriser les entreprises engagées à travers une communication dédiée (vidéos/newsletters de l'entreprise du mois, communication dans le Métropolitain (MET) ou dans Only Lyon, remise d'un kit com' aux entreprises, etc.)

2° - Le soutien aux filières d'emploi pour favoriser des recrutements plus inclusifs

La filière hôtellerie/restauration étant fortement en tension, et le schéma du développement touristique (SDT) de la Métropole mettant l'accent sur la nécessité de revaloriser la filière pour pourvoir aux emplois locaux, il est proposé la constitution d'une offre de service spécifique pour répondre aux enjeux d'emploi de cette filière. Un festival des métiers du tourisme sera notamment organisé au printemps 2023.

La MMI'e veillera à la poursuite du bon déploiement du plan d'action de la plateforme des métiers du Prendre soin. Parmi les mesures à retenir : poursuite de la campagne de communication, 40 événements de promotion des métiers, accompagnement de 200 candidats, 2 campagnes de sourcing de candidats pour les formations d'aides-soignants, actions de formation des référents, développement de parcours inclusifs, actions de recrutement, clubs RH mensuels et formations de tuteurs en entreprise.

La MMI'e renouvelle son engagement à répondre aux enjeux des filières d'emploi de la transition écologique. La quinzaine des emplois de la transition écologique sera reconduite afin de valoriser les opportunités de formation et d'emploi existant sur l'ensemble du territoire. Outre une vingtaine d'événements de promotion des métiers qui seront réalisés, l'accent sera mis particulièrement sur le sourcing de candidats mobilisables sur les actions de formation intégrant remobilisation, remise à niveau et formation qualifiante. Un autre enjeu consistera à structurer l'intervention de la MMI'e à partir d'opportunités liées aux politiques publiques conduites : Lyon 2030 ville neutre en carbone, stratégie bâtiment durable de la Métropole, par exemple.

La MMI'e s'inscrira également aux côtés des acteurs de la petite enfance pour répondre aux besoins d'emplois des structures et de prise en charge du jeune enfant. En effet, il est nécessaire d'avoir une offre développée et diversifiée de solutions d'accueil, qu'il s'agisse de places en crèches (établissements d'accueil de jeunes enfants - EAJE), de possibilités de faire garder son enfant par une assistante maternelle au domicile de celle-ci, ou au domicile des parents. Outre la valorisation des métiers, un axe fort de l'intervention de la MMI'e consistera en la formation des professionnels en charge des enfants, spécifique à ces modes d'accueil : assistant(e)s maternel(le)s, assistants familiaux, auxiliaires de puériculture, agents titulaires du CAP petite enfance travaillant en crèche, animateurs de centres de loisirs et agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).

La MMI'e se positionnera en appui de la filière industrie pour le développement de l'emploi afin de répondre aux enjeux de la transition écologique et sociale.

Le territoire de la Métropole est labellisé Territoires d'innovation (avec Saint-Etienne) dans le cadre du projet L'industrie intégrée et [re]connectée à son territoire et à ses habitants(es). L'objectif, à travers une stratégie d'actions partenariales, sera de porter le renouveau de l'industrie au cœur de la Métropole et soutenir le développement d'une industrie plus productive, plus sûre et plus inclusive.

La MMI'e aura un rôle d'animation de partenariats pour la filière, en articulation des réseaux des entreprises signataires du Manifeste pour une Industrie qui s'engage et se transforme pour l'environnement et la charte des 1 000. Des événements de valorisation des formations et emplois disponibles seront organisés en soutien de la semaine de l'Industrie de Viva Fabrika et de Global Industrie.

L'organisation de Viva Fabrika et des WorldSkills sur le territoire, en 2023, permettra aux différentes filières d'engager un travail de valorisation des métiers en résonnance avec les différentes compétitions organisées.

En 2023, le seuil des 700 publics en insertion entrés en parcours dans le cadre du projet FAIR'e sera atteint. Un travail sur la pérennisation de l'expérimentation sera mené, en formalisant les impacts territoriaux du projet et en structurant les innovations pour les rendre déployables au-delà du projet FAIR'e.

3° - La coordination territoriale et l'action de proximité

Concernant l'animation territoriale, il s'agira de proposer des actions innovantes adaptées aux besoins de chaque CTM dans le cadre d'enveloppes territoriales prévues au PMI'e 2022-2026 et que la Métropole s'apprête à mettre en place. Ces enveloppes permettront, notamment, aux nouvelles communes de s'impliquer dans le CTIE, d'aider les opérateurs à mobiliser le public sur les actions, de contribuer au développement de l'offre de services dans les lieux de proximité.

Le développement des lieux de proximité se poursuivra avec l'intégration de nouveaux lieux dans un GIP élargi, et l'ouverture d'antennes sur des territoires jusqu'ici non couverts (exemple Vénissieux). Le déploiement d'une offre de service commune et d'outils communs, dont une base de données dédiée, viendra renforcer et structurer ce réseau.

L'intervention et la coordination des conseillers numériques seront poursuivies dans la mesure des confirmations techniques et financières qui seront apportées par l'État sur la poursuite de son financement.

IV - Soutien de la Métropole au programme d'actions 2023

En complément du soutien apporté par le fonds social européen (FSE) sur le volet relations entreprises et animation des acteurs du territoire, il est proposé d'allouer une subvention à la MMI'e pour contribuer au déploiement de ses actions.

Pour 2023, compte tenu de l'évolution des prix sur l'année écoulée et de ses répercussions sur les coûts salariaux, il est proposé une augmentation de 20 000 €, soit près de + 3,5 % du montant attribué en 2022.

Par ailleurs, il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire pour soutenir la MMI'e dans la coordination des conseillers numériques qu'elle emploie directement. Cette subvention s'entend à titre complémentaire du financement de l'État, elle est donc conditionnée, dans son versement, à la poursuite du financement de l'État sur l'année 2023.

1° - Sur le volet animation territoriale, la MMI'e conduit cette action en lien fort avec les communes mobilisées sur ce champ

Ainsi, il est proposé de soutenir l'organisation mise en place visant à articuler de manière efficace et efficiente l'action de la MMI'e et celle des communes à l'échelle des CTM.

Le GIP MMI'e mènera les actions nécessaires pour s'assurer d'une coordination efficace dans le cadre des orientations du PMI'e 2022-2026 et des programmes d'actions territoriaux insertion et emploi permettant de répondre aux attendus suivants :

- contribuer à rapprocher l'insertion et l'emploi pour favoriser le retour à l'activité des personnes en insertion et prioritairement des bénéficiaires du RSA,
- contribuer à adapter et à favoriser la mobilisation des outils et ressources du territoire en termes d'insertion et d'emploi,
- coordonner les différents acteurs du territoire pour proposer une offre de services plus lisible pour mieux préparer les demandeurs à leur retour à l'emploi et répondre à l'offre d'insertion élaborée avec l'entreprise,
- animer la communauté des professionnels.

2° - Le soutien à la MMI'e permettra également de mener des actions en direction des entreprises

En complément des crédits alloués, au titre du FSE, la Métropole apporte son soutien au programme d'actions de la MMI'e en direction des entreprises par l'animation des entreprises engagées dans la charte des 1 000 et leur mobilisation pour des actions favorisant le retour à l'emploi des personnes qui en sont exclues durablement. Chaque entreprise partenaire de la charte devra, au cours de l'année 2023, avoir manifesté son engagement à agir pour l'inclusion à travers une quantification effective de ses cibles d'impact et de réalisation.

Des actions en direction des filières prioritaires du territoire seront également réalisées, notamment vers les métiers de la transition écologique, de l'industrie, du Prendre soin (autonomie grand-âge et, désormais, petite enfance).

3° - Contribuer aux moyens d'ingénierie de gestion et de communication nécessaires au déploiement des actions innovantes de la MMI'e

Il s'agit de donner à la MMI'e les moyens d'agir par des ressources spécifiques n'intervenant pas directement sur les actions conduites en direction des acteurs de l'insertion et des entreprises. Cela couvrira, notamment, les dépenses de fonctionnement inhérentes aux missions confiées à la MMI'e : services supports, communication, etc.

4° - Compléter le financement nécessaire au maintien, sur l'année 2023, de l'activité des 16 conseillers numériques France services employés par la MMI'e

Ces conseillers contribueront à l'accès au numérique et à la formation, en vue de l'accès à l'emploi, des publics accueillis dans les 20 lieux de proximité du réseau MMI'e.

Cette subvention est conditionnée au maintien du financement par l'État de la charge salariale principale. Pour mémoire, la Métropole est sollicitée afin de couvrir les charges totales de ces postes, incluant, notamment, les obligations légales liées à l'embauche en CDD et les conditions habituelles de rémunération au sein de la MMI'e (13^{ème} mois, frais de mutuelle, etc.).

L'intervention de ce soutien s'entend en dehors du périmètre des actions cofinancées par le FSE.

Sur la base des éléments connus et du budget 2022, le budget prévisionnel de la MMI'e se présente pour l'année 2023 de la manière suivante :

Dépenses	Montants (en €)	Recettes	Montants (en €)
achats	471 856	Métropole - programme d'actions 2023	582 000
services extérieurs	556 725	Métropole - soutien médiateur numérique et plateforme autonomie et grand-âge (déjà votés en 2021 pour la période septembre 2021 à mars 2023)	103 642
		Métropole - projet conseillers numériques	126 287
autres services extérieurs	620 517	Métropole - crédits FSE	1 836 924
		Métropole - crédits FSE - actions numériques	110 000
impôts et taxes	238 904	État - plan d'investissement dans les compétences (PIC) projet FAIR'e	427 476

Dépenses	Montants (en €)	Recettes	Montants (en €)
charges de personnel	3 946 546	État - conseillers numériques	400 000
aides	25 000	État - Convention d'objectifs, clauses sociales dans les marchés publics (CAOM), Charte des 1 000 et politique de la ville (PDV)	258 710
dotations aux amortissements	85 000		
mise à disposition gratuite de biens / prestations	835 446	FSE - Clauses (État)	20 148
		Ville de Lyon - actions	500 852
		financement des autres communes	142 500
		prestations de service - facilitation pour clause d'insertion Métropole	374 690
		prestations de service - facilitation pour clause d'insertion autres	340 000
		autres financeurs	124 546
		CNSA plateforme des métiers du Prendre soin	289 884
		autres produits et recettes	28 455
		reprise de fonds dédiés	55 000
		transfert de charges	223 434
		prestations en nature	835 446
Total	6 779 994	Total	6 779 994

Il est ainsi proposé au Conseil de la Métropole de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 582 000 € au profit du GIP MMI'e, auquel s'ajoute une subvention spécifique pour le déploiement des conseillers numériques à hauteur maximum de 126 287 €, dans le cadre de son programme d'actions pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 582 000 € au GIP MMI'e pour son programme d'actions 2023 et d'une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 126 287 € pour le maintien en 2023 des conseillers numériques, soit un total de 708 287 €,

b) - la convention à passer entre la Métropole et le GIP définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement correspondante, soit 708 287 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2022 et 2024 - chapitre 017 - opération n° 0P36O5731.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 14 décembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221212-296046-DE-1-1 Date de télétransmission : 14 décembre 2022 Date de réception préfecture : 14 décembre 2022
